

23/10/2025

Présentation Groupe Forêt – Plan National Milieux Humides



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Populiculture dans le Marais poitevin

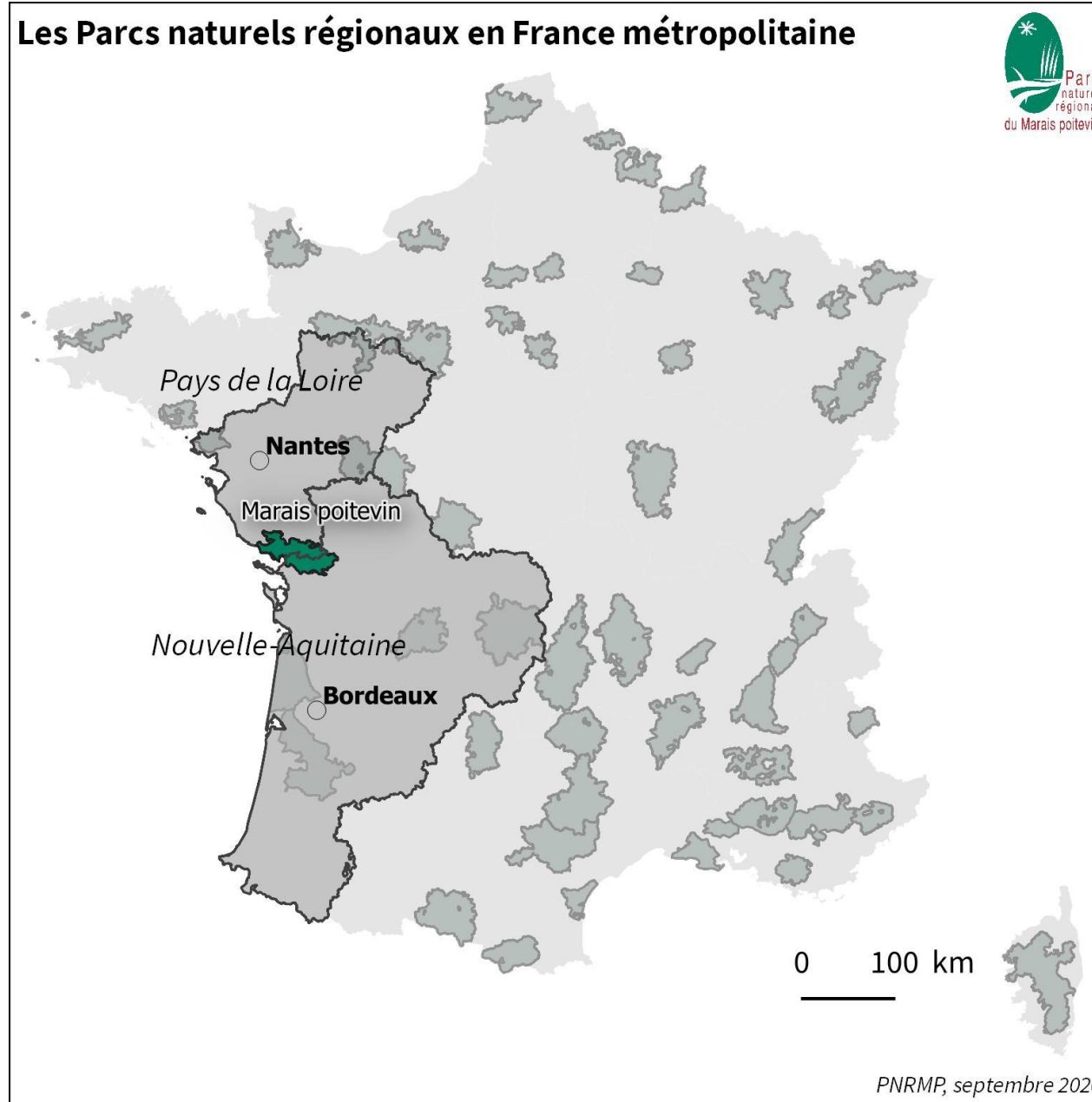
pnr.parc-marais-poitevin.fr



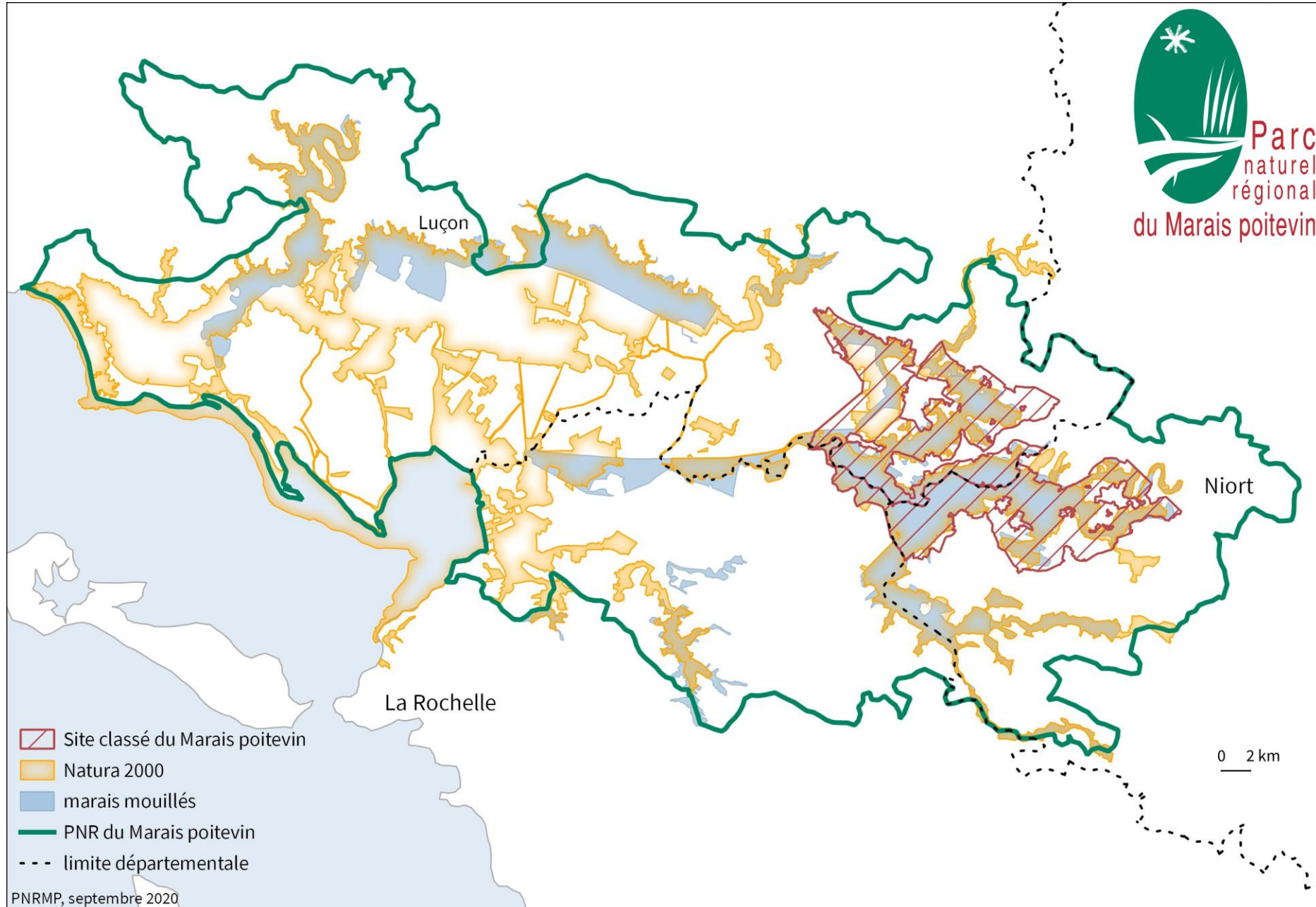
Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin



Un territoire a forts enjeux paysagers et environnementaux



Historique de la culture du peuplier dans le Marais poitevin



**Présent dans le Marais poitevin depuis près de
deux siècles**



Deux types de populiculture



Une culture traditionnelle en alignement (de type agroforesterie) :

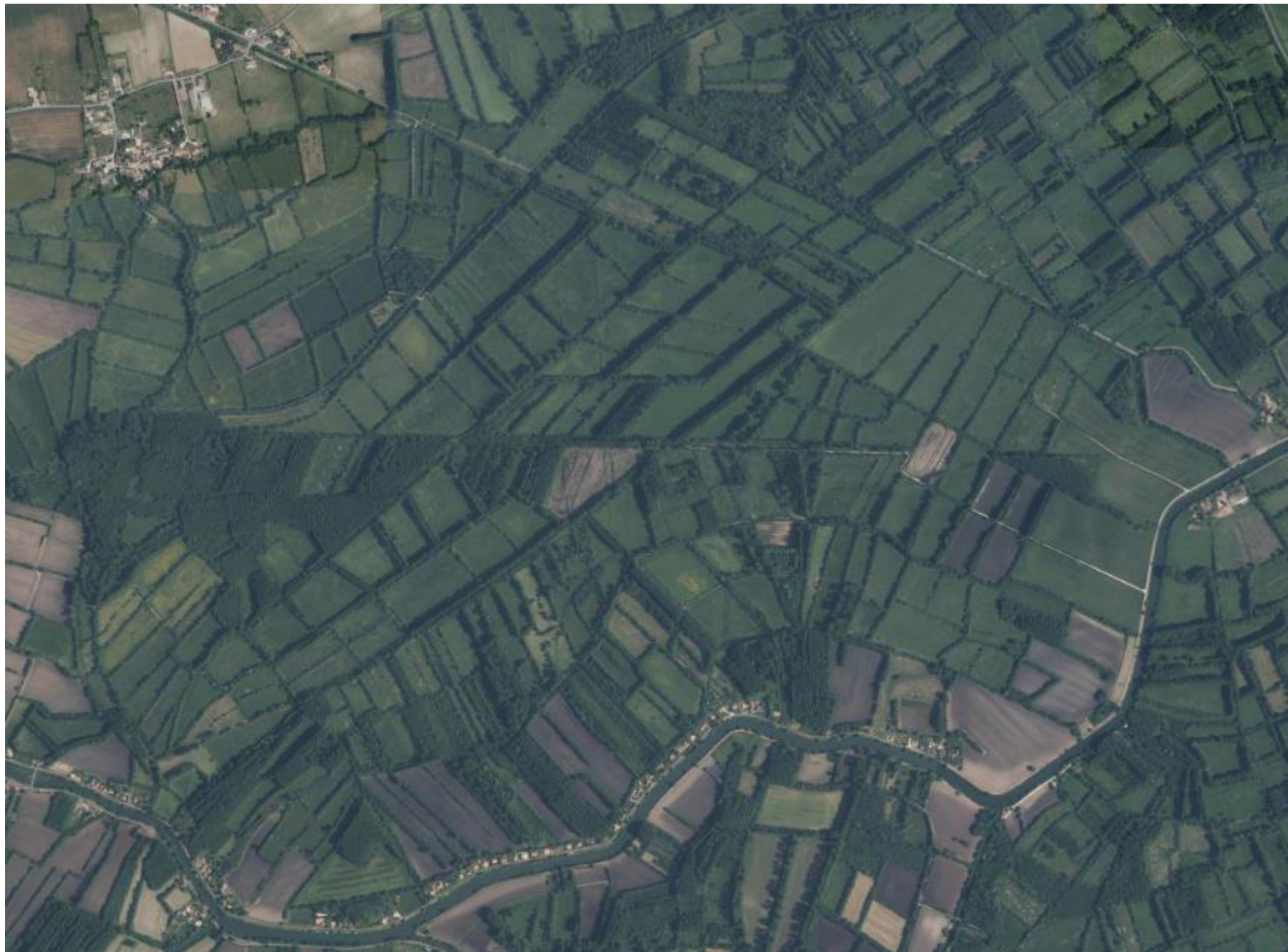
- Reconnue comme élément identitaire du paysage du Site Classé
- Généralement associé à une production agricole, souvent de la prairie mais aussi des cultures céréalières



La peupleraie :

- Son essor est étroitement lié à la déprise de l'élevage (pic de plantation dans les années 90)

Capture de la
commune d'Arçais



Le peuplier représente de forts enjeux pour le territoire



- Économique :

Activité forestière et industrielle importante reposant sur le sciage et la production de panneaux de contreplaqué



- Paysager :

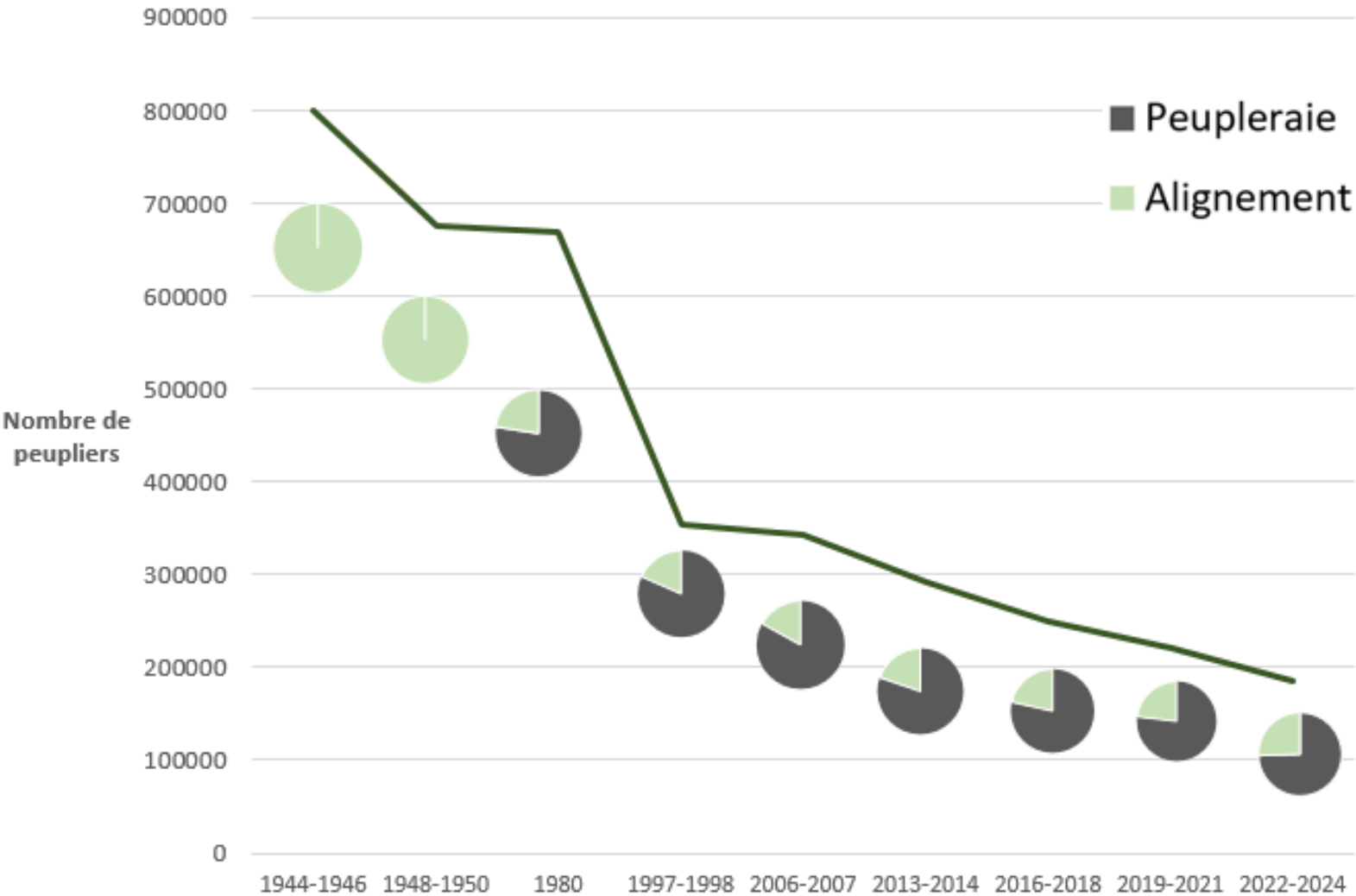
Elément majeur de la trame paysagère des marais mouillés orientaux, territoire classé en « Grand site de France »



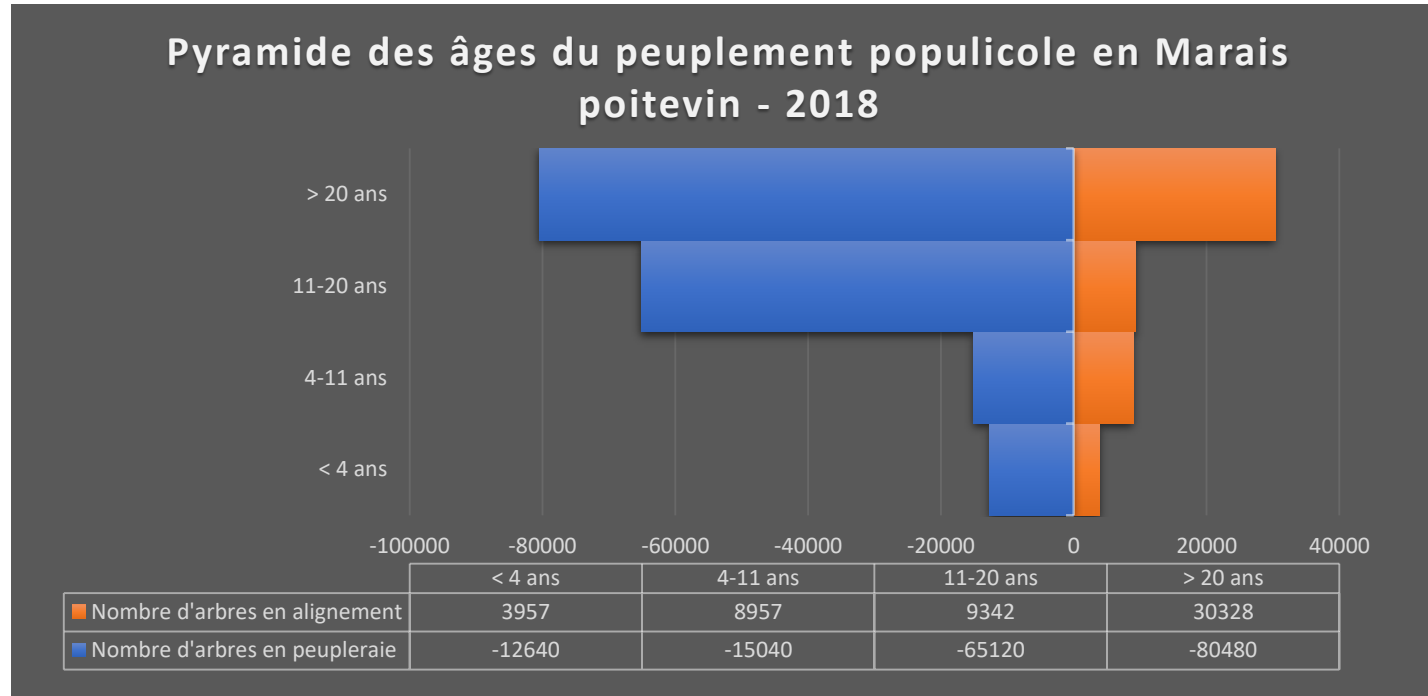
- Environnemental et climatique :

Support de développement d'habitat d'intérêt communautaire
Peut permettre la séquestration de carbone

Evolution de la ressource en peuplier sur le territoire :



Une ressource vieillissante



- 200 000 arbres dont 160 000 récoltables
- Potentiel d'arbre d'avenir très faible: seulement 16 000 arbres âgés de moins de 4 ans

Des raisons multiples liées à des problématiques spécifiques au Marais poitevin

- Rentabilité aléatoire de la culture
- Risque de tempête
- Désintéressement des propriétaires



- Des conditions d'implantation et d'exploitation particulières (contraintes d'accès, morcellement parcellaire infrastructures limitées...)
- Le partage des usages avec l'agriculture et le tourisme
- Un milieu sensible (zone humide, fragilité des sols, mesures fortes de protections réglementaires...)

L'ambition du territoire : DEFI peuplier Marais poitevin

- Formaliser une stratégie en faveur de la culture « durable » du peuplier, partagée avec les acteurs de la filière, les collectivités, les gestionnaires et les acteurs de la protection de l'environnement.



➔ Un projet:

le **développement** de la **filière**
peupliers dans le **Marais poitevin**

Contenu du projet

1. Identification des besoins et mobilisation des dispositifs d'aide à la plantation
2. Conception d'une Charte de bonnes pratiques populicoles
3. Elaboration d'un schéma de desserte devant découler sur un plan d'investissement pluriannuel
4. Proposition d'un programme de formation aux acteurs de la filière
5. Caractérisation des intérêts du peuplier « du Marais poitevin » en matière de stockage de carbone et de valeur biologique

Plan d'action peuplier - PNR :



Faciliter l'activité populicole dans le respect des paysages et de la biodiversité :

- Suivi de la ressource
- Incitation à la plantation
- Assistance technique des propriétaires (plantation, exploitation...)
- Assistance technique des exploitants forestiers
- Mise en œuvre du schéma de desserte

Une animation Parc « dédiée » financée par



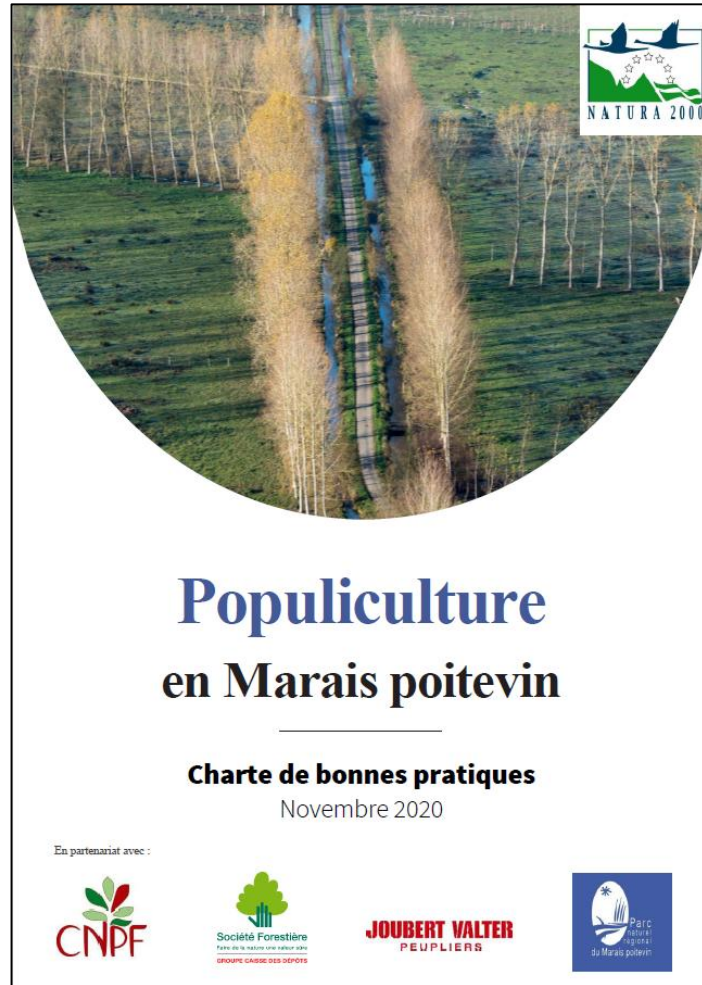
RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



Charte de bonnes pratiques



Pour favoriser la culture du peuplier en respectant les enjeux paysagers et environnementaux de préservation du Marais

Cahier des charges de la plantation à l'exploitation

- Docob N2000 (biodiversité)
- Site classé (paysage)
- APB têtards (paysage)



Les aides à la plantation et à l'élagage :

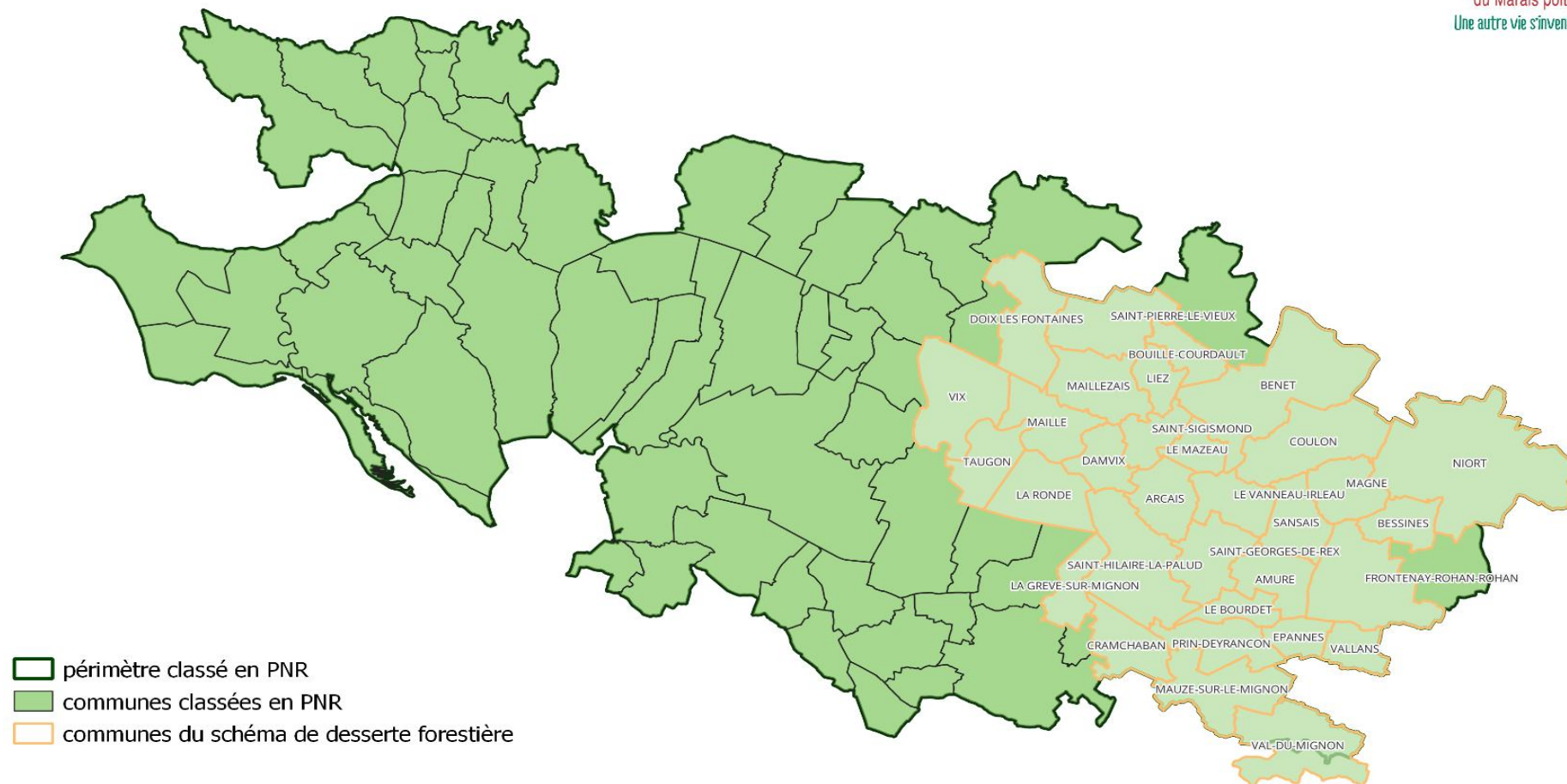
Aide Merci le peuplier	 Aide à la Replantation 2,50 € / plant apportés par les industriels de la filière au populteurs 0,30 € / plant accordés par les pépiniéristes sous forme de réduction de prix à l'achat	
Aide Région	  Aide à la plantation de peupleraie : <u>Premier boisement</u> : aide 800 € / ha <u>Reboisement</u> : aide 1080 € / ha <u>Elagage à 7 m</u> : aide m 240 €/ha Aide à la plantation en alignement : 5 € / plant – Sans protections bovins 15 € / plant – Avec protections bovins	 Aide à la plantation en alignement : Aide 5€ / plant – Sans protections bovins Aide 10€ / plant – Avec protections bovins
Aide du Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais poitevin	 - de 50 plants : 9 € / plant (5 + 2 + 2) de 50 plants à 500 plants : 7€ / plants (3 + 2 + 2)	

Programme de travaux de desserte forestière

Périmètre du schéma de desserte forestière à l'échelle du PNR

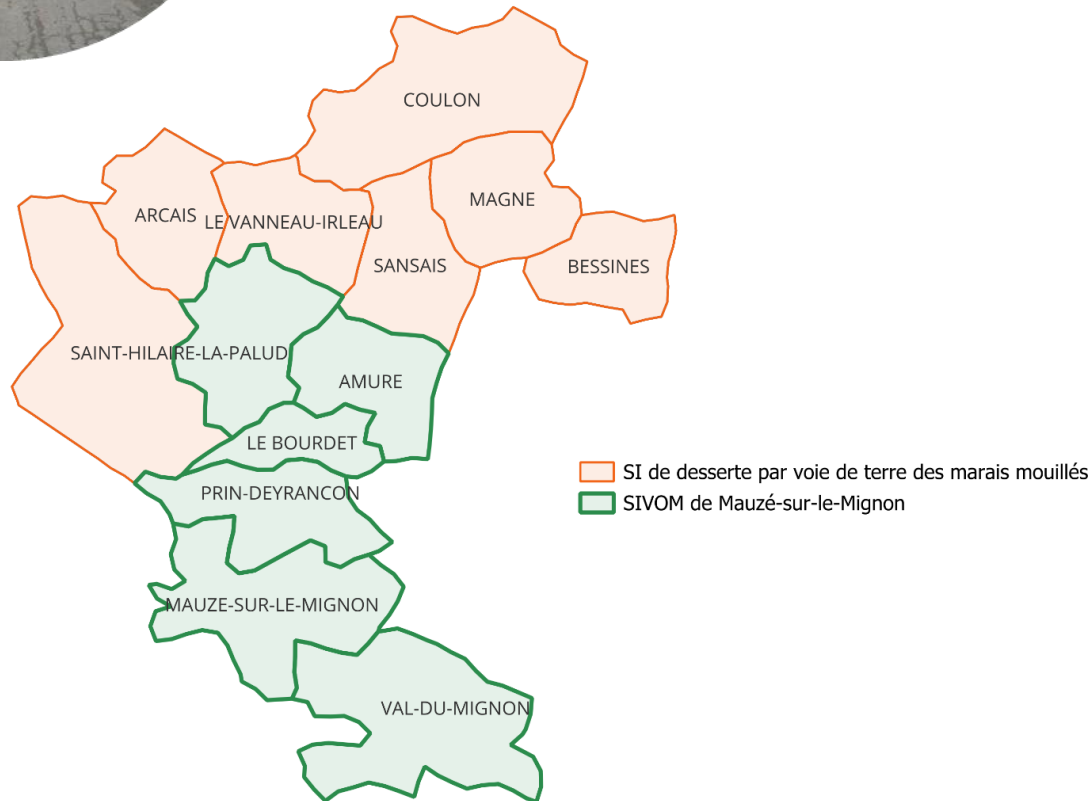


33 communes



Programme de travaux de desserte forestière

Projet en Nouvelle-Aquitaine



- 13 communes

- 1 M€



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



Programme de desserte forestière

Projet en Nouvelle-Aquitaine - Subvention



- Dépôt de 2 dossiers :
 - Syndicat de desserte par voie de terre des marais mouillés
 - SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon

- Etude du dossier en cours

→ Révision du projet à une estimation de 600 000 €

- Commission d'instruction le 25/03
- Visite de terrain le 2/04

AAP Nouvelle-Aquitaine
*Investir dans l'équipement des
massifs forestiers*



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue del'église
79 510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne en Charente-Maritime

4, rue du 26 septembre 1944
17540 Saint-Sauveur d'Aunis
T. 05 46 66 10 71

Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré
T. 02 51 28 41 10



Le Parc agit

pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr



Le Parc tourisme

parc-marais-poitevin.fr

pnr.parc-marais-poitevin.fr